



**ACADÉMIE
DE LIMOGES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Corrèze

Promotion de la santé en faveur des élèves

Tél : 05 87 01 20 29

Mél : sante.scolaire.ia19@ac-limoges.fr

DSDEN de la Corrèze

Cité administrative Jean Montalat

BP 314

19 011 Tulle cedex

Site internet : <http://www.ac-limoges.fr/dsden19>

Tulle, le 7 novembre 2022

L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'Éducation nationale de la Corrèze

à

Madame la directrice, Monsieur le directeur d'école,
S/c de Mesdames les inspectrices et de Monsieur
l'inspecteur de l'Éducation nationale chargé(e)s de
circonscription

Objet : Contrôle CNIL – campagnes de « contact-tracing » - suppression des données

Dans le cadre des campagnes de « contact-tracing » liées à la COVID 19, vous avez recensé des données à caractère personnel des élèves et des personnels concernés.

Je vous informe que, conformément à l'article 5 du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 autorisant la Caisse nationale d'assurance maladie à mettre en œuvre le traitement « Contact Covid », ces données doivent être supprimées dans un délai de trois mois à compter du jour de leur collecte.

Si la suppression de toutes ces données n'a pas été effectuée à ce jour, je vous prie de bien vouloir procéder à sa réalisation, dans les meilleurs délais.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette demande.

Pour le directeur académique
des services de l'Éducation nationale
et par délégation,
le secrétaire général,

SIGNÉ

Christophe JASSON